

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 5 février 2024 à 19h00, au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Josée Marquis
M. le conseiller	Raphaël Helgerson-Gendron
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Johanne Thibault Marie-France Bérubé

EST ABSENT

M. les conseillers	Jean-Luc Bérubé Yanik Levasseur
--------------------	------------------------------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2024-11
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-France Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 8 janvier 2024;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Mandater la MRC de la Matanie pour la modification des règlements d'urbanisme;
7. Offre de service de Nordikeau;
8. Vacances de la directrice générale et fermeture du bureau municipal;
9. Mandater Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des livres comptables 2023;
10. Dépôt des états financiers 2022;
11. Attestation de la véracité des frais encourus pour l'entretien des routes locales de niveaux 1 et 2;
12. Rapport de la mairesse sur les faits saillants;
13. Varia;
14. Période de questions;

15. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-12
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2024

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Madame Jessica Bouchard, Directrice générale greffière-trésorière, fait la lecture des comptes.

RÉSOLUTION #2024-13
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par Monsieur Raphaël Helgenson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de quatre-vingt-treize mille deux-cent cinquante-huit et soixante-trois cents (93 258.63\$) et les salaires payés au montant de seize mille neuf cent trente-six dix et dix-huit cents (16 936.18\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent dix mille cent-quatre-vingt-quatorze et quatre-vingt-une cents (110 194.81\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2024-14
MANDATER LA MRC DE LA MATANIE POUR LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier certains règlements d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la MRC de la Matanie pour l'élaboration des modifications à apporter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-15
OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU

CONSIDÉRANT QU'annuellement il faut procéder à la vérification du système de chambre de mesure de l'eau usée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Raphaël Helgenson-Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Nordikeau pour l'année 2024 au coût de 925.00\$ plus les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-16

VACANCES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par Madame la conseillère Cynthia Marceau-D'Astous et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les vacances à la directrice générale du 4 au 8 mars 2024 et de fermer le bureau municipal le 8 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-17

MANDATER RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES 2023

CONSIDÉRANT QU'il faut effectuer la vérification des livres comptables de 2023;

CONSIDÉRANT QUE peu de firme comptable effectuent ce travail;

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui vérifie les livres comptables de la municipalité depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Bérubé et résolu de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton responsable de la vérification des livres comptables 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-18

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte et d'adopter les états financiers 2022 vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-19

ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENCOURUS POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES DE NIVEAUX 1 ET 2

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation 105 171.00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Monsieur Raphaël Helgenson-Gendron, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attester que les frais encourus par la Municipalité de Saint-Adelme vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2024-20

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS

Il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du rapport du maire sur les faits saillants de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2024-21
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 8 janvier 2024, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Josée Marquis, mairesse

Jessica Bouchard
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée, Josée Marquis, mairesse de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Josée Marquis, mairesse